



# SECTION FOOTBALL

Amicale-plouaysienne.com

Saison 2020/2021 (à remplir en lettre majuscule)

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Portable \_\_\_\_\_ Téléphone domicile \_\_\_\_\_  
Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours d'année.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition.

### Droit à l'image

1/autorise / n'autorise pas de diffusion de photo

\*rayer la mention inutile



## Clause 1 : Santé publique

Il est rappelé que chaque adhérent s'interdit :

- L'état d'ébriété
- La conduite sous l'emprise de l'alcool
- Toutes sortes d'agressions verbales et physiques pénalement répréhensibles, les actes non citoyens, les atteintes à l'environnement au sens large.

**Le club rappelle à ses membres que l'abus d'alcool est dangereux, nuit à la santé et qu'il faut boire avec modération.**

## Clause 2

Les membres assurent l'ouverture et la fermeture de la salle. La présence d'un membre actif est nécessaire jusqu'à l'arrivée de l'intervenant. Sauf autorisation expresse d'un membre du bureau, il est interdit de consommer les vins, alcools, spiritueux stockés dans l'armoire de la section.

Tout vol commis dans les locaux mis à la disposition de la section par la mairie sera de nature à entraîner une sanction immédiate, indépendamment de poursuites pénales qui pourraient être engagées.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés. Tout dysfonctionnement devra être signalé au bureau de la section.

## Clause 3

Aide au rangement : la salle étant mutualisée entre plusieurs associations, elle doit être remise en état après chaque séance. La présence d'un membre actif est obligatoire lors de la fermeture. Ce membre est un bénévole et pour promouvoir l'esprit de solidarité dans la section, il est demandé à chacun de collaborer à la remise en ordre de la salle (nettoyage, rangement des tables et des chaises) ainsi qu'à la vaisselle. Il faut aussi vérifier la propreté des sanitaires. Le membre actif responsable de la fermeture doit apporter ses torchons.

## Clause 4

Chaque section fait partie intégrante de l'association « Amicale Plouaysienne ». L'entraide inter-section est primordiale, c'est pour cette raison que nous demandons aux adhérents d'accepter une fois par an de consacrer une journée de leur temps à aider une section si elle en fait la demande pour organiser une compétition, un repas, une sortie... tout le monde fait ainsi profiter de ses compétences aux autres et c'est ce qui nous permet à tous de grandir.

---

**COVID 19 Je m'engage à respecter les consignes gouvernementales, communales et de la fédération sportive (gestes barrières etc...).**

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir compris le règlement intérieur complet consultable sur le site internet de l'association [www.amicale-plouaysienne.com](http://www.amicale-plouaysienne.com) ou au local de l'association.

**Date et signature + mention manuscrite : Lu et approuvé**

